

Pétition « Pour le maintien des décharges de cours pour les administrateurs des réseaux informatiques »

Pour la rentrée 2015, il est prévu de **supprimer les heures de décharge** (coordination, cabinet etc...). Les missions comme l'administration de réseau informatique devront se faire en plus des obligations de service et seront rémunérées par une indemnité particulière (IMP, Indemnité Pour Mission) dont le montant reste à définir.

Cette décision va **à l'encontre des ambitions affichées par l'Éducation Nationale** dans le développement des TUICE, notamment dans le cadre des projets « collèges connectés », ENT, école numérique,...

En effet, il ne suffit pas de mettre à disposition du matériel performant dans les établissements scolaires ; il faut aussi du personnel pour installer, maintenir, gérer, former, etc...

L'administration des réseaux informatiques pédagogiques fonctionne déjà actuellement en grande partie sur du « semi bénévolat ». Effectivement, les administrateurs réseaux sont sensés gérer uniquement le bon fonctionnement du serveur et du réseau informatique.

En réalité,

- ils aident régulièrement les collègues en difficultés avec leurs ordinateurs et leurs projets ;
- ils réparent les machines défectueuses ou endommagées
- ils réinstallent les machines ainsi que leurs câblages lorsque cela s'avère nécessaire
- ils passent du temps à diagnostiquer des pannes, à prévenir la plate-forme d'assistance, à se mettre en relation avec le Conseil Général dès qu'une panne Internet se déclare
- ils installent les logiciels utiles et en assurent régulièrement la mise à jour
- ils contrôlent le bon fonctionnement des sauvegardes (documents des utilisateurs, paramètres, ...)
- ils interviennent sur l'antivirus-réseau afin de prévenir et résorber des attaques virales
- ils programment et partagent des scripts dans divers langages informatiques pour automatiser des tâches longues, etc...

En somme, cette tâche d'administrateur réseau est devenue une multi-tâche de maintenance d'un parc informatique hétérogène, et cela n'aurait pas de sens d'avoir un serveur qui fonctionne à merveille si les machines des utilisateurs s'avéraient disparates, lentes, instables, voire en panne...

L'administration du réseau **mobilise beaucoup de temps** (souvent bien plus que les heures de décharge allouées), nécessite une autoformation continue et surtout, est indispensable pour la communauté éducative dans sa globalité.

Si les heures de décharge de cours, déjà insuffisantes, sont remplacées par une simple indemnité, **nous serons nombreux à ne plus vouloir assumer cette responsabilité à la rentrée prochaine**. Certains collègues ont déjà annoncé qu'ils ne continueraient pas dans ces conditions l'an prochain.

L'article 3 du Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations des enseignants et qui entre en application à la rentrée 2015 prévoit la possibilité de demander un allègement de service pour les missions particulières. Cette demande doit être effectuée en conseil d'administration pour être suivie d'une décision du recteur.

La décision de supprimer les heures de décharge supprime de facto la possibilité d'utiliser les modalités décrites par cet article.

Il est donc **indispensable de maintenir ces heures de décharge, de manière systématique**, afin d'assurer le bon fonctionnement des parcs informatiques dans les établissements scolaires.

Les administrateurs réseaux inquiets

